



SOCIÉTÉ DE PATRONAGE
DES
JEUNES ADULTES LIBÉRÉS
(de 16 à 21 ans)

du Département de la Seine

Autorisée par arrêté de M. le Préfet de Police
en date du 11 Mai 1895.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
de 1897

DISCOURS & RAPPORTS



SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ

14, Place Dauphine, 14

18180
f9c101

SOCIÉTÉ DE PATRONAGE
DES
JEUNES ADULTES LIBÉRÉS

(de 16 à 21 ans)

du Département de la Seine

Autorisée par arrêté de M. le Préfet de Police
en date du 11 Mai 1895.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

de 1897



DISCOURS & RAPPORTS



SIEGE DE LA SOCIÉTÉ

14, Place Dauphine, 14



SOCIÉTÉ DE PATRONAGE

DES

JEUNES ADULTES LIBÉRÉS

Président d'honneur : M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

Conseil d'Administration

- Président* : M. CH. PETIT, conseiller à la Cour de Cassation.
- Vice-Président* : M. E. PASSEZ, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation.
- Secrétaire-Général* : M. PAUL BAILLIÈRE, avocat, secrétaire de Société de législation comparée et de la Société générale des prisons.
- Secrétaires* : M. RENÉ DUPUIS, avocat à la Cour d'Appel.
M. HENRI GÉRAUD, avocat à la Cour d'Appel.
M. ADOLPHE DÉMY, consul.
- Trésorier* : M. L. AUBERT, propriétaire.
- Membres du Conseil* : M. BRÜEYRE, membre du conseil de surveillance de l'Assistance publique.
M. HENRI JOLY, doyen honoraire de Faculté.
M. H^{te} PINAT, architecte-expert.
M. PROUST, ancien magistrat.
M. le vicomte DE POMEREU D'ALIGRE, conseiller général de la Nièvre.
M. GUSTAVE RENOITE, administrateur des Magasins du Printemps.
M. LOUIS RIVIÈRE, administrateur de l'œuvre de l'hospitalité de nuit.
M. VINCENS, sous-directeur honoraire au Ministère de l'Intérieur.



Extrait des Statuts

ARTICLE 4. — La Société de patronage des jeunes adultes se compose de membres sociétaires et de membres souscripteurs.

Les membres sociétaires sont ceux qui s'engagent à verser une cotisation annuelle de 20 fr. au moins.

Les membres souscripteurs sont ceux qui paient chaque année une somme dont le minimum est fixé à 10 francs.

Toute personne qui versera à la Société une somme de 100 francs au moins, recevra le titre de bienfaiteur.

Les membres sociétaires pourront racheter leur cotisation annuelle moyennant le versement d'une somme de 200 francs. Les membres souscripteurs auront la même faculté en versant la somme de 100 francs au moins.

ARTICLE 5. — Pour être membre sociétaire ou souscripteur il faut être présenté par deux membres de la Société et agréé par le Conseil d'administration.



Assemblée Générale de 1897

La seconde Assemblée générale du Patronage des Jeunes Adultes s'est tenue le 7 mars 1897, dans la salle des Conférences de l'Union des Femmes de France, rue de la Chaussée-d'Antin, 29.

Le Bureau était présidé par M. CHARLES PETIT, conseiller à la Cour de Cassation, président de la Société, assisté de M. GEORGES PICOT, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques.

On remarquait dans l'Assemblée : M. FÉLIX VOISIN, conseiller à la Cour de Cassation, président de la Société des Engagés volontaires ; M. POUX-FRANKLIN, conseiller honoraire à la Cour de Cassation ; M. ADOLPHE GUILLOT, membre de l'Institut, juge d'instruction au Tribunal de la Seine, et secrétaire général du Comité de défense des Enfants traduits en justice ; M. HAREL, président de Chambre à la Cour d'Appel ; M. l'abbé THOMAS, chanoine promoteur de l'archevêque de Paris ; M. JORÊT-DESCLOZIÈRES, avocat à la Cour d'Appel, président de la Société de Patronage des jeunes détenus et des jeunes libérés du département de la Seine ; M. DE CORNY, avocat à la Cour d'Appel, secrétaire général de la même Société ; M. FÉRAUD, ancien député ; M. ALBERT RIVIÈRE, secrétaire général de la Société générale des Prisons ; M. LACONIN, avocat à la Cour d'Appel, ancien membre du Conseil de l'Ordre ; M. le Dr AUGUSTE VOISIN, médecin de la Salpêtrière ; M. l'abbé VALADIER,

aumonnier de la grande Roquette; les membres du Conseil et divers Sociétaires.

A l'ouverture de la séance, sur l'invitation de M. le Président, le Secrétaire général donne connaissance d'une lettre de M. Duflos, directeur de l'administration pénitentiaire, au ministère de l'Intérieur, qui s'excuse de ne pouvoir assister à l'Assemblée.

Monsieur le Président,

Ayant pris depuis quelques jours un engagement qui me force à quitter Paris dans l'après-midi du dimanche 7 mars, il me sera impossible d'assister à l'Assemblée générale de la Société de Patronage des Jeunes adultes.

Vous connaissez mes sentiments pour l'œuvre admirable que votre Société a entreprise et qui a déjà produit de si heureux résultats. Vous croirez donc sans peine à la sincérité des regrets que je me vois obligé de vous exprimer, et vous voudrez bien, je l'espère, vous faire mon interprète et m'excuser auprès de toutes les personnes qui assisteront à la séance.

Veillez, etc.

Le Directeur de l'Administration pénitentiaire,
Signé : DUFLOS.

L'ordre du jour appelait ensuite le vote sur des modifications à apporter aux Statuts. Le texte modifié remis aux sociétaires et souscripteurs à l'entrée de la salle était ainsi conçu :

« Art. 7. — M. le Ministre de l'Intérieur est Président d'honneur de la Société.

« Le Conseil d'administration se compose : d'un Président, d'un Vice-Président, d'un Secrétaire général, de deux Secrétaires, d'un Trésorier, de *neuf* membres.

« Tous les membres du Conseil d'administration sont élus pour *cinq ans*.

« Art. 8. — Le Conseil d'administration se renouvellera partiellement chaque année.

« Le roulement portera sur *trois* membres en même temps et sera établi pour la première fois par voie de tirage au sort.

« Le Président, le Vice-Président, le Secrétaire général, le Trésorier et les Secrétaires sont *immédiatement rééligibles*. Les autres membres du Conseil ne sont rééligibles qu'*après une année* ».

M. le secrétaire général expose les raisons qui ont déterminé le Conseil. La Société se développe, et cette extension l'oblige à faire appel aux lumières et au concours d'un plus grand nombre de personnes dévouées. On tiendra compte de cette nécessité en portant de six à neuf le nombre des membres du Conseil.

D'autre part, les dispositions de l'article 8 exposaient le Conseil à se voir privé brusquement et sans recours de ceux qui connaissent le mieux le fonctionnement du patronage. La rédaction nouvelle aura l'avantage d'assurer l'esprit de suite, en même temps que l'introduction d'éléments nouveaux chaque année.

Enfin en portant à trois au lieu de deux, le nombre des Membres que désigne le tirage au sort, et en prescrivant ce renouvellement tous les cinq ans, au lieu de six, on fera concorder ces chiffres avec celui des personnes qui entrent dans le Conseil.

Le texte modifié est mis aux voix par M. le Président.

Il est adopté à l'unanimité.

M. le Secrétaire général expose ensuite que les membres sortants cette année sont MM. Ch. PETIT, conseiller à la Cour de cassation, président de la Société, et GREFFIER, président honoraire à la Cour de cassation, membre du Conseil.

Pour remplacer les membres sortants et pour compléter le chiffre voté par l'Assemblée, le Conseil propose comme ;

Président : M. Ch. PETIT, rééligible.

Membres nouveaux : MM. VINCENS, sous-directeur honoraire au Ministère de l'Intérieur ; le vicomte de POMEREU D'ALIGRE, conseiller général de la Nièvre ; L. AUBER, propriétaire ; Hippolyte PINAT, architecte-expert.

Le vote a lieu ; les noms proposés par le Conseil sont adoptés à l'unanimité.

L'Allocution de M. le Président, les rapports de M. le Secrétaire général et de M. le Trésorier, le discours de M. Georges Picot et les observations vivement applaudies de M. le conseiller Félix Voisin, sont reproduits ci-après.



Allocution de M. Ch. PETIT

Conseiller à la Cour de Cassation,

Président de la Société.

Mesdames, Messieurs,

Il y a environ un an, M. Jules Simon inaugurait par un discours — l'avant dernier de ceux qu'il ait prononcés — la première assemblée générale de la Société de patronage des jeunes adultes. Quoique fatigué et souffrant, il avait voulu recommander l'œuvre nouvelle dont il approuvait hautement le but.

Aucun de ceux qui ont eu le bonheur de l'entendre, n'a oublié le charme de sa parole, les accents tantôt simples et gracieux, tantôt élevés et entraînants de son éloquence. Vous vous souvenez des termes dans lesquels il s'est intéressé à ces mineurs de tout âge qui, sans famille, sans ressources, sans protection, sont, pour me servir de ses expressions, presque fatalement destinés à être aujourd'hui des vagabonds, demain des condamnés, après-demain des récidivistes. Et lorsque, recherchant les causes de l'accroissement incessant de la criminalité, il a cru en trouver une dans le relâchement, dans la destruction du lien sacré de la famille, il a établi un saisissant rapprochement entre la force de ce lien qui, autrefois, a fait la puissance de deux grands peuples de l'antiquité et sa faiblesse qui, aujourd'hui, constitue l'un des malheurs de la France.

A côté de cette cause, il en est une autre que l'éminent mo-

raliste vous a signalée et qui vous a peut-être surpris; elle est, suivant lui, dans les progrès de la science, de cette science dont les merveilleuses découvertes révolutionnent le monde, mais qui, en même temps qu'elle produit des prodiges, fait des victimes; de cette science qui, dans l'industrie, en enlevant le père et la mère au foyer domestique, pour les garder à l'atelier, laisse les enfants privés des soins, de la direction et de la surveillance que leur âge et leur inexpérience exigent. Dans un de ces élans qui enthousiasment l'auditoire, il a trouvé à cette occasion des paroles vibrantes pour nous convier à remplacer ce père et cette mère qui, quoique vivants, font que leurs enfants sont de véritables orphelins, à être pour ces derniers, de même que pour nos autres patronnés, des protecteurs et des soutiens. Alors, Mesdames et Messieurs, par un hommage aussi délicat que mérité, pour nous apprendre à remplir ce beau rôle paternel, il nous a indiqué, comme guide et comme modèle M. l'abbé Milliard. (Bravos!)

M. Jules Simon a connu toutes les gloires, celle de l'écrivain, celle du professeur, celle de l'orateur, celle de l'homme politique. Ses livres ont eu, à l'étranger comme en France, un éclatant succès. Il a été acclamé à la Sorbonne, à l'Institut, et à la tribune. Mais, de toutes les satisfactions qu'il ait éprouvées, il n'en est aucune qui puisse être comparée à celle que lui a fait ressentir le succès des œuvres auxquelles il a consacré une grande partie de sa vie.

Ces œuvres, vous les connaissez: elles sont innombrables. Pour ne parler que de celles qui se rapprochent de la nôtre, je peux citer la Société du Sauvetage de l'enfance, le Comité de défense des enfants traduits en justice, le Comité central des œuvres d'assistance par le travail, et les diverses sociétés de patronage.

L'ambition de M. Jules Simon a été une noble ambition; il

n'a songé qu'à une chose, faire le bien, le plus de bien possible. Pour atteindre ce but, il n'a jamais reculé devant un effort ni devant un sacrifice. Tous ses actes ont été conformes à la belle devise contenue en ces trois mots qui, à sa demande ont été inscrits sur sa tombe: « Dieu, Patrie, Liberté! » Aussi, lorsqu'il a embrassé d'un seul coup d'œil sa vie, a-t-il pu dire, avec une absolue sûreté de conscience, que toutes les jouissances qu'il a ressenties n'ont rien qui puisse approcher de celle qui est résultée pour lui d'un service rendu à une œuvre d'utilité publique, que la richesse, la grandeur, la gloire, tout cela n'est qu'illusion, que, ce qu'on emporte dans le tombeau, c'est le souvenir de ce qu'on a pu faire pour l'amélioration de la morale, pour la paix des âmes, et que, quand on a la pensée qu'on a fait un peu de bien, on a le droit de regarder la mort en face. (*Applaudissements.*)

La mort que l'illustre orateur a entrevue avec cette confiante sérénité, est venue le frapper, hélas! Le deuil alors a été général; tous les pays s'y sont associés. Notre Société, en particulier, a déploré la perte de ce grand serviteur de la France et de l'Humanité, et sa première pensée, au moment où, dans cette salle pleine encore de son souvenir, elle se réunit de nouveau en Assemblée générale, sa première pensée est, par un dernier hommage, d'acquitter la dette de sa profonde reconnaissance. (*Marques d'assentiment.*)

Mesdames et Messieurs, les progrès de notre œuvre, dont nous avons eu l'honneur de vous entretenir l'année dernière, ont continué cette année d'une manière non moins satisfaisante. Les conditions dans lesquelles notre action s'exerce se sont modifiées d'une façon avantageuse.

Au début, nos patronnés se partageaient en deux ateliers séparés, et leur séjour sous notre surveillance était extrêmement court. Nous avons pu, grâce à de nouvelles dispositions dictées par l'expérience, changer cet état de choses.

Nous avons loué, au fond d'une cour, un atelier où des établis ont été organisés, où des outils ont été mis entre les mains de nos jeunes gens, placés sous les yeux d'un contre-maître. Dirigés ainsi et excités à justifier par leur bonne tenue et leur application l'intérêt qui leur est porté, ils se divisent en deux catégories : la première et la moins nombreuse comprend les indolents, les paresseux, ceux qui s'imaginent que notre œuvre est faite pour recueillir tout le monde, et que, moyennant une apparition de quelques heures à l'atelier, chacun a droit à l'entretien complet de la vie. On leur fait comprendre que notre Société a un autre but ; que le travail, le travail sérieux est la première condition imposée à tous, qu'il n'y a pas de place chez nous pour ceux qui refusent de se soumettre à nos règles et à notre discipline. Et presque aussitôt il s'opère une véritable sélection : ceux qui ne veulent pas lutter contre leur nature disparaissent d'eux-mêmes ; on n'en entend plus parler, ou plutôt, si l'on en entend parler, c'est pour apprendre qu'ils sont retournés au ruisseau et que, du ruisseau, ils ont été ramenés à la maison d'arrêt.

La deuxième catégorie se compose de ceux que j'appellerai les vaillants ; ceux-là se conduisent autrement ; ils comprennent l'immense service qu'on leur a rendu en remplaçant pour eux la tristesse et la solitude de la cellule par la vie libre assurée dans des conditions véritablement exceptionnelles. Sans notre Société, aucune porte ne se serait ouverte devant eux, aucun ouvrage ne leur aurait été confié ; repoussés de tous côtés, ils auraient été acculés par la force des choses à cette extrémité de retomber dans le vagabondage ou le vol.

Grâce au bon esprit qui anime ces vaillants, nous obtenons le magnifique résultat de voir, au bout de quelques jours ou de quelques semaines d'apprentissage, les plus inexpérimentés devenir de bons ouvriers. Nous avons la grande

joie de constater que le produit de la journée de travail se chiffre vite, pour les plus intelligents et les plus actifs, par des excédents sur les dépenses, excédents plus ou moins importants avec lesquels ils peuvent se créer un pécule.

Ce n'est pas seulement l'amélioration morale qui se produit ainsi au grand avantage de la Société et à la satisfaction de tous, c'est aussi l'amélioration physique. Si, dans la semaine, vous veniez à notre atelier, ou bien encore, le dimanche, à la petite pièce où se réunissent nos patronnés, vous seriez vraiment frappés de leur apparence de santé, de bonne humeur, de satisfaction ; vous vous diriez : « Mais ! ces jeunes gens qui ont une si bonne tenue, qui sont si appliqués, qui ne font aucun scandale, aucun bruit dans la rue, dont personne ne dit de mal, ce ne sont pas des jeunes gens qui ont commis des petits méfaits, qui ont eu des écarts, à un âge où le discernement existe à peine ! Ce sont des sujets appartenant à de bonnes et honnêtes familles, ce sont d'excellents ouvriers ! » Et vous ne vous tromperiez pas ! La transformation qui s'est opérée en eux est en effet celle-là ; et lorsque nous nous adressons aux patrons, à ces braves patrons qui s'associent à notre œuvre, en ouvrant leurs ateliers à ceux que nous leur adressons, nous avons la presque certitude qu'ils n'auront qu'à se louer du travail et de la conduite de nos recommandés et qu'ils les garderont en toute sécurité.

C'est, même pour réparer une erreur commise d'abord, que nous avons jugé nécessaire de retenir davantage à notre atelier nos protégés, afin de les mieux observer, et, après les avoir soumis à une épreuve d'une plus longue durée, de pouvoir donner, à leur endroit, plus de garanties aux patrons ; et, je suis heureux de le proclamer, jusqu'ici les défaillances ont été extrêmement rares ; on peut les compter, ce sont de simples unités ; alors que la récidive, à cet âge surtout, se traduit par des chiffres effrayants, grâce à Dieu,

la récidive, dans notre Société, est à peu près nulle. Aussi est-ce avec une grande confiance que nous marchons dans la voie que nous nous sommes tracée et nous espérons que les résultats à venir seront encore meilleurs que les résultats si favorables que nous avons déjà obtenus. (*Nouveaux applaudissements.*)

Les encouragements ne nous ont pas manqué ; ils nous sont venus de divers côtés ; vous me permettrez de vous les indiquer sommairement :

Tout d'abord, je dois vous parler d'une visite que le Cardinal Richard, notre grand bienfaiteur, après avoir donné la confirmation à la Petite-Roquette, a daigné faire à notre atelier. Le Cardinal Richard, avec l'exquise bonté qui est écrite sur ses traits, et qui est gravée au fond de son cœur, est venu au milieu de ces brebis un instant égarées ; il les a vues, il les a entendues, il les a interrogées ; il a examiné leur travail ; et au petit discours qu'un de nos patronnés lui a adressé, il a répondu avec une affabilité, une mansuétude, une douceur qui ont ravi tous les témoins de cette inoubliable scène. Il fallait voir, sur les visages de nos jeunes gens, se traduire, dans un rayonnement véritable, la satisfaction éprouvée. Ils étaient touchés et fiers de la visite qui leur était faite dans leur modeste atelier par ce prince de l'Eglise, et le bonheur qu'ils ressentaient, comme par une contagion bienfaisante, se répandait au dehors ; au moment où le Cardinal s'est retiré, la cour, les couloirs, le vestibule, tout était envahi par une foule de mères arrivées à la nouvelle de la présence de Son Eminence, demandant, pour leurs enfants et pour elles, au Prélat bien-aimé, sa bénédiction. (*Bravos.*)

Un autre encouragement, dont notre Société est également reconnaissante, nous le devons à M. le Directeur général de l'administration pénitentiaire. M. Duflos, qui, dans les termes dont lecture vous a été donnée tout à l'heure, a bien voulu

exprimer son regret de ne pouvoir assister à notre réunion, a tenu à voir sur place ce qui se passe à notre atelier. Lui aussi, il s'est entretenu avec eux, lui aussi, il leur a adressé des paroles pour les fortifier dans la voie d'amendement où ils se sont engagés. Et lorsque, après avoir constaté que ce qu'il attendait de notre œuvre est non seulement réalisé mais même dépassé, il n'a pu s'empêcher d'en témoigner hautement sa satisfaction. A ces jeunes gens émus de la visite du Chef de l'administration pénitentiaire, il a adressé une allocution chaleureuse dans laquelle il a promis son soutien et sa protection à ceux d'entre eux qui continueront à se conduire dignement, honnêtement, et qui auront reconquis, par leur régénération, leur place dans la Société. (*Applaudissements.*)

M. Duflos, qui n'est pas ici, et dont je peux alors parler plus librement, a introduit avec la sollicitude la plus vigilante, dans les services qu'il dirige, d'importantes améliorations. Son action serait autrement efficace si l'insuffisance des crédits mis à sa disposition ne l'obligeait à la renfermer dans d'étroites limites. Il sait en particulier ce qu'on peut attendre des Sociétés de patronage et il leur porte un très vif intérêt : il leur prodigue les conseils et il les soutient autant qu'il le peut au moyen de la subvention par trop modeste que le Parlement accorde pour elles. Et ce n'est pas m'écarter de mon sujet que de louer hautement le concours aussi dévoué qu'éclairé qu'il a rencontré chez M. Vincens, que les Sociétés de patronage regrettent de ne plus voir au Ministère de l'Intérieur. M. Vincens a accepté et nous ne pouvons assez l'en remercier, de nous faire profiter, par une participation directe et active à nos travaux, du fruit de ses études et de son expérience. Il nous aidera puissamment à accomplir de nouveaux progrès, dans la voie où nous marchons aujourd'hui. (*Nouveaux applaudissements.*)

Il y aurait de ma part un oubli qu'on me reprocherait si je ne parlais de ce qui a été fait en faveur de notre Société par le Comité central de l'Assistance par le travail. Un généreux donateur, un grand philanthrope, M. Alexandre Weill, a eu la pensée, il y a quelques mois, d'envoyer à M. le Président de ce Comité, M. Mezières, de l'Académie Française, une somme de cinq mille francs à distribuer entre les œuvres d'assistance par les travail qui font du placement. Nous avons été heureux de nous voir compris, à la demande de M. le Dr Bouloumié, l'éminent secrétaire général du Comité central, parmi les Sociétés auxquelles une part sur cette subvention a été accordée. Nous y avons été compris parce qu'on a reconnu que nous sommes tout à la fois une œuvre d'assistance par le travail, puisque nos jeunes adultes ne sont reçus chez nous qu'à la condition de travailler, et une œuvre de placement, puisque notre tâche n'est terminée que lorsque nous avons assuré leur avenir, en les plaçant ici ou là, chez les patrons quand ils ne peuvent pas s'engager, dans la société des engagés volontaires quand ils veulent entrer dans l'armée. Du jour où ils ont été admis par cette société, ils sont sûrs, non seulement d'être protégés, encouragés, pendant qu'ils sont sous les drapeaux, mais encore, après leur libération, d'être suivis avec intérêt par celui qui est à la tête de cette œuvre admirable, vous avez tous nommé M. Félix Voisin. (*Applaudissements.*)

Ce qui a été fait jusqu'ici, on le doit au concours pécuniaire de l'Etat et à celui des âmes d'élite qui si libéralement nous ont assistés ; on le doit aussi, à l'esprit d'union qui existe entre les membres du Conseil d'administration de la Société. Là tout le monde est animé d'une même généreuse pensée, d'un même ardent désir, sauver le plus de jeunes gens possible. Pour arriver à ce résultat, quelle discrétion et quel discernement ne faut-il pas, à ceux surtout qui remplis-

sent le rôle délicat de visiteurs?... Nous avons des visiteurs réellement incomparables ! nous en avons un dans notre excellent secrétaire général, M. Baillière, qui consacre avec tant de cœur une grande partie de sa vie à notre œuvre : nous en avons de non moins zélés, et il suffit d'indiquer leurs noms, dans M. Adolphe Démy, notre cher trésorier, dans M. Louis Auber, dans M. le docteur Georges Leroux, qui va aussi voir nos détenus, dans leurs cellules, et qui leur assure ses soins après leur libération et enfin dans M. Henry Joly, qui a assumé la tâche la plus difficile (cela vous étonnera peut-être) en se chargeant des mineurs de la correction paternelle, car il semble, pour ceux qui ne sont pas initiés aux mystères des prisons, que ces mineurs, enfermés à la Petite-Roquette de par la volonté de leurs parents, sont plus faciles à ramener au bien que ceux qui ont été déjà condamnés. Pas du tout, c'est avec eux qu'on a le plus de mécomptes, ce sont les plus rebelles, les plus indociles. Il faut toute l'expérience que M. Henri Joly a acquise en étudiant, en France et à l'étranger, ces jeunes natures, il faut son tact, sa patience, son habileté, pour ranimer chez nos patronnés de cette classe quelque étincelle d'un bon sentiment.

Voilà ce qui a été fait dans le cours de cette année. Les résultats obtenus, que j'ai indiqués brièvement, vous seront expliqués en détail par M. le Secrétaire général. M. le Trésorier vous soumettra ensuite notre situation financière. Vous aurez enfin l'inappréciable avantage d'entendre M. Georges Picot, que le suffrage le plus flatteur a appelé à succéder, comme secrétaire perpétuel, à M. Jules Simon, son maître et son ami, et qui, avec un égal dévouement, met au service des mêmes causes, la plume brillante de l'écrivain et la parole éloquente de l'orateur. (*Applaudissements répétés.*)



RAPPORT
DE
Monsieur Paul BAILLIÈRE
Secrétaire Général.

MESDAMES, MESSIEURS,

C'est aujourd'hui la seconde fois que nous venons nous présenter devant vous et vous faire connaître notre situation et le résultat de nos efforts.

Déjà, l'année dernière, l'illustre orateur dont nous déplorons la perte, M. Jules Simon, vous avait exposé la nécessité sociale à laquelle nous répondons, notre but et nos moyens d'action.

Il avait retracé, avec toute la générosité de son cœur, la détresse de ceux que nous nous efforçons de secourir, et étudié avec nous les questions que notre œuvre cherche à résoudre.

Cette œuvre, consiste, vous le savez, à recueillir les jeunes gens libérés de seize à vingt et un ans qui se trouvent sans ressources à l'expiration de leur peine, et qui, pour une raison quelconque, ne peuvent contracter d'engagement militaire.

Nous leur fournissons un abri temporaire et un moyen d'existence et de reclassement par le travail.

Notre secours n'est pas le simple don d'un asile et d'un morceau de pain. Nous voulons aussi, dans la mesure du possible, réveiller en eux des sentiments d'honneur, des habi-

tudes d'ordre et d'activité, en faire, en un mot. des hommes et des travailleurs.

L'atelier dont nous vous avons montré les commencements nous rend, à cet égard, les plus grands services. Il nous offre à la fois des ressources pécuniaires sérieuses et un moyen d'épreuve sans réplique. Vous jugerez du rôle qu'il occupe dans notre existence, par ce fait que notre travail à façon, pendant les dix mois écoulés du 1^{er} mars 1896 au 1^{er} janvier 1897, a rapporté une somme de 4.522 francs. Ce chiffre permet d'estimer à 5,500 francs au moins le produit d'une année entière.

Nos recettes mensuelles ont passé de 240 francs à 600 francs et même plus. Il est donc juste de considérer cet atelier comme le principal élément moralisateur de notre œuvre et comme notre première et bien méritoire ressource.

Aussi me permettez-vous, à mon tour, de rendre un juste hommage à celui qui l'a créé, organisé, et qui veille sur lui avec une sollicitude de tous les jours, de toutes les heures, à M. l'abbé Milliard. (*Applaudissements.*)

On se figure difficilement, si l'on n'y a pas un peu collaboré soi-même, ce qu'est un atelier de ce genre. Un patron ordinaire prend l'ouvrier qui se présente, l'accueille s'il a des certificats convenables, vérifie son travail, et il le congédie, sans hésitation, si cet ouvrier se montre paresseux, inexact ou malhabile. S'il lui trouve, au contraire, des qualités suffisantes, il le garde précieusement. Nous faisons presque l'inverse. Les ouvriers que nous accueillons sont ceux dont personne ne voudrait. Le travail que nous leur imposons, nous sommes souvent obligés de leur apprendre, et, quand ils ont fait preuve de bonne volonté et de courage, nous ne cherchons qu'une chose : c'est à les présenter à d'autres patrons et à les reverser dans le grand courant de la vie.

Vous voyez donc que notre entreprise de travail se pré-

sente dans des conditions toutes particulières, et qu'il faut, chez celui qui veut mener à bien cette tâche difficile, de rares qualités de douceur et de fermeté, d'énergie et de patience.

C'est une œuvre continuelle d'observation et de discernement, où l'on doit pratiquer, par des méthodes rapides, et sur des sujets qui ne sont pas toujours dociles, ce qu'on a appelé, il y a quelques années, « l'éducation de la volonté ». (*Applaudissements.*)

Nous désirons que nos jeunes gens arrivent, au bout de quelques semaines, à suffire eux-mêmes à leurs besoins, c'est-à-dire qu'ils soient capables au moins de payer leur nourriture et leur logement. Ces deux dépenses sont estimées aussi bas que possible, de façon à ce que l'on puisse, sans trop de rigueur, exiger ce minimum de travail. Mais nous voulons davantage, et notre ambition serait de les voir dépasser largement ce minimum, et se constituer, avec l'excédent, de petites économies pour l'avenir. Vous verrez tout-à-l'heure que cela leur est matériellement très possible.

Ce qui est difficile, c'est de reprendre ces caractères mous, ces volontés affaiblies et déviées, de leur rendre la force, la droiture et l'énergie.

Dans quel état normal et physique nous viennent-ils le plus souvent ? La plupart ont quitté leur famille depuis longtemps déjà, soit que des situations d'intérieur irrégulières les en aient écartés, soient qu'ils aient été mis brutalement à la porte, soit que les premiers méfaits et les punitions qui en ont été la conséquence aient indisposé leurs parents, qui refusent de les reprendre, ou que leur humeur vagabonde ait suffi pour les entraîner. Quelques-uns ont déjà une certaine instruction pratique ; beaucoup n'en ont point, ou n'ont que ces métiers vagues, ces professions mal classées, où se dissimule une vie de désordre et de paresse.

L'état physique n'est pas beaucoup plus favorable ; et la mollesse du corps accompagne le laisser-aller de l'esprit.

Dès qu'ils arrivent, on leur met l'outil et la lime en main, le contre-maître les instruit et les surveille, M. l'abbé Milliard les voit plusieurs fois par jour, les membres visiteurs plusieurs fois par semaine, et le dimanche. Tous les soirs, le prix de leur travail est marqué sur leur carnet, et leur est réglé ; — et le relevé que l'on fait de ces diverses notes, à la fin de la semaine, constitue pour leurs efforts un élément d'appréciation indiscutable.

Avons-nous réussi ? Permettez-moi de revenir un moment sur le rapport que je vous présentais l'année dernière. Je vous avouais qu'il nous serait pas souvent aisé de suivre nos anciens protégés dans leur carrière, que nous nous propositions, avant tout, de ménager la transition entre la privation de liberté et le remplacement ; et qu'une fois ces jeunes gens mis en état de gagner leur vie, sans regarder notre tâche comme complètement finie, nous considérons que la plus grande part en était accomplie. A moins d'être sollicitée, notre action cessait, et nous préférons nous retirer plutôt que d'être indiscrets.

Nous n'avons donc pas de lettres à vous lire.

Cependant nous sommes heureux de vous dire que notre influence n'a pas complètement cessé, et qu'un certain nombre de nos protégés, se sont rappelés à notre souvenir. Sur 89 jeunes gens qui figurent sur nos listes depuis juin 1895, jusqu'au 1^{er} janvier 1896, nous en avons revu 10 d'une façon toute particulière. Trois sont rentrés chez leurs parents qui nous en ont donné des nouvelles à plusieurs reprises. Deux nous ont écrit de la campagne. Quatre sont encore dans le quartier de la petite Roquette et n'ont pas quitté les patrons chez qui nous les avons fait entrer. Un s'est engagé dans l'infanterie de marine ; et le cas le plus curieux est peut-

être celui d'un de nos premiers patronés, que nous avons littéralement arraché à la petite Roquette. Deux fois de suite, il y était retourné à un mois d'intervalle. Nous l'avons recueilli, gardé 4 mois, et il ne nous a quitté qu'après être assuré de son travail. Depuis il est revenu plusieurs fois nous revoir ; s'il a parfois changé de patron, il est resté néanmoins un bon travailleur. Il a ainsi complètement évité la récurrence depuis plus d'un an et demi.

Passons à l'année actuelle : voici le classement des 124 jeunes gens qui sont entrés chez nous, du 1^{er} janvier 1896, au 1^{er} janvier 1897.

79 ont été placés ;

2 ont été engagés directement ;

24 nous ont quittés avant d'être placés par nous ;

19 se trouvaient à l'atelier le premier janvier.

Nous avons eu recours à 37 patrons qui ont accueilli 61 enfants.

La famille en a repris 15, les anciens patrons 3.

Les engagés militaires sont au nombre de 6. Deux se sont engagés directement à la sortie de notre atelier en nous quittant. Trois après avoir été placés, un après nous avoir quittés.

Les récidivistes ont été, au nombre de 6, au moins sur les 20 jeunes gens qui ne sont pas restés chez nous. Ils ont été de 4 sur les 82 autres, c'est-à-dire respectivement de 30 et de 6 pour cent. Ces derniers cas d'ailleurs, se rapportent à des faits antérieurs à l'organisation de notre atelier ; et nous espérons faire mieux à l'avenir.

On nous a demandé : Combien de temps les jeunes gens restent-ils à l'atelier ? Il n'y a pas de réponse absolue : la durée du séjour est très variable, et il est peut-être plus difficile encore de conclure au point de vue moral. Vous en jugerez vous-même par les chiffres suivants : 45 sont restés de 1 à 4

jours, soit chez nous, soit dans les ateliers d'essai qui fonctionnaient pendant les deux premiers mois de l'année. — 20, de 10 à 20 jours, 33 de 1 mois à 2 mois et demi, 12 de 4 à 5 mois, et 4 de 6 à 7 mois,

Les séjours à durée courte, de 1 à 4 jours, comprennent des catégories assez distinctes d'individus : Ceux qui partent par dégoût du travail, ceux qui ont été retirés aussitôt par leurs parents, et ceux qui, trop jeunes pour entrer à l'atelier, ont été adressés par nous, à un de nos correspondants de province.

La grande majorité de nos patronnés comprend ceux qui sont restés de 10 à 20 jours, et de 1 mois à 2 mois et demi. Quant à ceux que nous avons gardé plusieurs mois, ce sont plutôt des jeunes gens qui avaient une certaine habileté de main, et qui gagnaient très convenablement leur vie. Ils nous servent à entraîner les nouveaux venus, et à exécuter les pièces plus délicates et mieux payées qui ne peuvent être remises à des mains novices. C'est ainsi que parmi eux, nous avons trouvé de petits contre-maitres qui nous ont rendu des services très appréciables. Parfois aussi, certains de nos patronnés n'ont pas un caractère assez sûr pour que nous puissions les placer en toute assurance, et nous attendons le moment opportun, en les conservant sous notre surveillance.

Ils n'ont pendant ce temps qu'à profiter de leur expérience et de leur habileté pour réaliser quelques économies. Et ils peuvent très bien le faire. Prenons comme exemple le mois de novembre, de beaucoup le plus favorable, il est vrai, puisqu'il a donné 780 francs de recettes. Dans ce mois les dépenses mensuelles des jeunes gens, y compris ce minimum de 45 fr. que coûte le logement et la nourriture et que nous devons prélever sur leur travail, se sont élevées à 663 francs. Eh bien, en dehors de ce chiffre, il a été attribué à ceux qui avaient dépassé ce minimum une somme globale de 323 fr. 90. C'est

ainsi que l'un d'eux a reçu un boni de 39 francs, un autre de 45 francs, un troisième de 67 et un quatrième de 83 francs. N'a-t-on pas le droit de dire qu'ils peuvent et doivent faire des économies? En décembre, le boni global ne s'est élevé qu'à 125 francs, il a existé néanmoins pour les plus industriels; et l'encouragement au travail et à la bonne conduite, la moralisation par le salaire ne leur a pas manqué.

L'âge de nos jeunes patronnés varie également beaucoup dans les limites que nous nous sommes assignées.

8 étaient au-dessous de 16 ans ;

9 étaient âgés de 16 ans ;

28 de 17 ans ;

39 de 18 ans ;

22 de 19 ans ;

15 de 20 ans ;

3 individus ont été accueillis à l'atelier bien qu'ayant dépassé l'âge de 21 ans ; ils ont profité des places libres où nous avons cru pouvoir les accueillir à titre charitable : ils ne sont du reste, demeurés que peu de temps.

Une vingtaine de jeunes gens proviennent de la correction paternelle ; cinq nous ont été envoyés de Mazas, du Dépôt ou de la Préfecture, le reste est sorti de la Petite-Roquette. Trois d'entre eux sont des libérés conditionnels, et nous pouvons dire, en anticipant sur le compte-rendu de l'année prochaine, que l'admission dans notre atelier a pu éviter à un jeune homme la flétrissure de la première condamnation.

Les journées de travail pendant ces dix derniers mois se sont élevées à 2677 et les journées de présence à 3080. Cette différence est due aux dimanches et aux jours de fête.

La moyenne de salaire des journées de travail a donc été de 1 fr. 60. Toutefois en annonçant ce beau résultat, je me hâte de protester contre une déduction séduisante, mais

trompeuse. En effet, il ne faut pas conclure de ce fait que nos patronés ne nous coûtent rien, car c'est bien-là un chiffre de moyenne, c'est-à-dire quelque chose d'absolument inexact, les salaires vrais se trouvant soit au-dessus, soit en-dessous.

Comme nous laissons à ceux qui dépassent cette moyenne la totalité de leurs salaires et que nous prenons à notre charge le déficit des autres, il en résulte que nous serons toujours condamnés à subir une perte sensible.

M. le Trésorier vous présentera ses comptes, d'où il résulte une dépense totale de 5.679 fr. 50. Mais il convient d'y ajouter une somme de 4.522 francs, produit du travail de l'atelier, qui a été dépensée immédiatement en salaires, qui n'est pas entrée dans ses comptes et qui n'y figure pas. Notre dépense totale est donc de 10.201 fr. 50 pour DIX mois. Si l'on tient compte de ce que l'argent économisé et placé en réserve dans des prévisions d'avenir, soit 2.016 fr. 35, représente à peu près la dépense de DEUX mois d'exercice, on voit bien que notre budget doit se régler actuellement sur une base de 12.000 francs.

Nous n'en sommes que plus reconnaissants à nos généreux donateurs : M. le Ministre de l'Intérieur qui, par un nouveau don de 1.500 francs, est venu parfaire, pour l'année 1896, la somme de 3.000 francs ; Mgr l'Archevêque de Paris, dont la générosité inépuisable a su, malgré les appels qui le sollicitent, réserver une large part à notre œuvre ; les dames quêteuses qui nous ont apporté un concours si gracieux, si dévoué et si efficace ; enfin, tous les bienfaiteurs qui se sont intéressés à nous, plusieurs avec une grande libéralité.

Je ne veux citer qu'un fait tout récent dont nous avons été particulièrement touchés : Au décès de Mme la comtesse de Balleroy, on a trouvé, dans ses papiers, une enveloppe écrite de sa main et renfermant une large offrande avec ces mots,

les derniers peut-être qu'elle ait tracés : « Monsieur l'Abbé, M. le docteur Leroux m'a beaucoup parlé de votre œuvre admirable ; veuillez accepter cette offrande et me croire bien heureuse de vous l'envoyer. 4 janvier 1897 ». Que notre hommage et notre reconnaissance demeurent pieusement acquis à sa mémoire ! (*Assentiments.*)

Nous devons enfin exprimer tout particulièrement notre gratitude au Comité central des Œuvres du Travail, dont nous avons reçu le témoignage de sympathie le plus honorable. Chargé par un généreux bienfaiteur, dont le nom n'est plus un mystère, M. Alexandre Weill, de distribuer une somme de cinq mille francs aux œuvres qui s'occupent d'assistance par le travail et de placement, le Comité central nous a jugés dignes de recevoir une allocation de 300 francs. Nous le remercions de cette ressource matérielle, qui nous permettra de donner une extension nouvelle à notre œuvre, et nous le remercions surtout de la preuve d'estime et de confiance que nous trouvons dans ce suffrage de nos collègues.

Pour terminer cette revue rapide des faits de cette année, je dois mentionner à mon tour les trois visites considérables qui sont venues apporter à notre œuvre de si précieux témoignages de sympathie et d'estime ; celle de Mgr le cardinal archevêque de Paris, le 18 octobre ; celle de M. le Directeur des services pénitentiaires au ministère de l'Intérieur, le 20 février, et tout récemment celle de l'éminent secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, qui nous fait l'honneur cette année-ci de prononcer une conférence sur notre œuvre.

Puissent les paroles si élevées et les conseils si paternels de son éminence le cardinal Richard, puisse l'allocution virile de M. le Directeur général, et l'autorité morale de notre troisième et respecté visiteur, exercer sur nos enfants une

heureuse influence ! Puisse le dévouement et la charité de ces nobles esprits leur montrer qu'il y a chez ceux qu'on appelle « les heureux de la terre », une sympathie toujours prête à leurs misères, et une main tendue pour les relever !

Notre Société doit devenir pour ces malheureux et ces déshérités la maison paternelle, l'asile familial et sûr où ils viennent reprendre des forces et trouver un abri. Déjà plusieurs sont venus nous retrouver en temps de crise et de chômage, j'espère qu'ils nous reviendront encore plus tard, dans des temps meilleurs, et qu'ils nous apporteront cette grande joie d'avoir recueilli de pauvres misérables sans ressources, sans moralité, sans instruction, pour donner à la France des ouvriers, des soldats et de bons citoyens. (*Applaudissements.*)



RAPPORT

DE

Monsieur Adolphe DEMY

Trésorier

Sur la situation financière de la Société

MESDAMES, MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous présenter le compte rendu des opérations financières du Patronage des jeunes adultes, pendant la seconde année de son existence.

Voici le bilan, arrêté à la date du 31 décembre 1896 :

ACTIF

Loyers	Fr.	1.218 90
Frais d'atelier		3.978 95
Dépenses diverses		481 65
Achat de 4 obligations		2.016 35
Balance de la caisse		2.588 05
	Fr.	10.283 90

PASSIF

En caisse au 1 ^{er} avril 1896	Fr.	207 90
Subvention du Ministère de l'Intérieur		3.000 »
Treize Bienfaiteurs		1.884 25
Quarante-huit Sociétaires		960 »
Soixante-cinq Souscripteurs		650 »
Sermon du 26 avril 1896		3.524 40
Intérêts de 4 obligations		57 35
	Fr.	10.283 90

Avant de vous donner quelques explications sur ces chiffres, il importe de vous faire remarquer que pas plus que la précédente, cette année n'a été complète.

En effet, l'année précédente, nous avons clos au 31 mars 1896, un exercice financier qui avait commencé avec l'existence même de la Société, le 10 mai 1895, et nous l'avons clos à cette date, de façon à pouvoir, lors de notre réunion du 19 avril, présenter le tableau des plus récents résultats de cette belle œuvre encore nouvelle.

Mais aujourd'hui, que notre Société a près de deux ans d'âge, cet intérêt n'est plus aussi impérieux, et le Conseil a cru qu'il était bon de faire concorder notre année financière avec l'année civile. Aussi, pour rétablir la correspondance entre ces deux années, avons-nous dû arrêter le bilan le 31 décembre. Or, cet exercice n'avait commencé que le 1^{er} avril; ce n'est donc que de neuf mois que nous avons à vous rendre compte.

Les loyers, remarquez le bien, se montent à un chiffre plus élevé que l'an passé; c'est que nous nous sommes trouvés dans l'heureuse nécessité d'agrandir le local. Malgré cet accroissement de charges, nous avons persévéré dans nos habitudes d'épargne. Cette année, comme la précédente, nous avons consolidé les versements que nous ont fait les Bienfaiteurs, et qui, nous ne devons pas l'oublier, constituent un rachat de cotisations, c'est-à-dire un capital, que nous avons placé en obligations des emprunts communaux. L'emprunt communal de 1885, dont nous avons acquis quatre obligations, a six tirages par an. Puisse le sort nous favoriser, et nos Bienfaiteurs, par cette intelligente conversion de leurs cotisations, avoir été l'origine de notre fortune!

Mais « Aide-toi, le ciel t'aidera » dit le proverbe, pour nous concilier les faveurs de la providence, nous devons donc tâcher de pourvoir nous-mêmes à nos besoins. Et quels

besoins! Vous avez sans doute remarqué le chapitre des frais d'atelier, qui absorbe à peu de choses près, quatre mille francs (4.522 francs).

Et ici, il convient de préciser. Cette somme représente notre allocation à l'atelier, dont la fondation et l'entretien est le but même de notre œuvre.

Cet atelier est sous la direction spéciale de M. l'abbé Milliard, qui lui donne tout son cœur et tout son dévouement; c'est la ruche où l'on s'efforce de transformer en abeilles, ce qui n'était trop souvent que des apprentis frêlons. (*Applaudissements.*)

Mais ces quatre mille francs sont loin de représenter tout le budget de cet atelier. Ce budget s'élève à dix mille sept cents francs.

Il comprend, outre nos quatre mille francs, une autre somme de six mille sept cents francs. Cette somme représente les salaires gagnés par nos protégés.

Ces salaires leur sont intégralement acquis, et je suis heureux de pouvoir vous faire connaître, que non-seulement la plupart de nos protégés parviennent, grâce à leur labeur, à subvenir à leurs besoins, mais qu'il est encore quatre d'entre eux qui commencent à faire des dépôts à la Caisse d'épargne! (*Applaudissements.*)

Les quatre mille francs que nous versons, représentent, eux, les frais d'éclairage, l'outillage, l'indemnité au contre-maître, les vêtements, chaussures, lingerie, que nous fournissons à la sortie de prison, la nourriture, le logement que nous procurons pendant l'apprentissage.

On voit que le budget, qui n'a commencé qu'avec un modeste fond de roulement de quatre cents francs, s'est singulièrement développé; et si l'on songe que cet argent; c'est du travail, c'est de la peine, c'est de la discipline, c'est de la régularité de vie, c'est de l'honnêteté reconquise, c'est de la

moralité recouvrée, c'est de la régénération, on n'a plus qu'une pensée, on ne songe plus qu'à faire face à ces dépenses si éminemment productives, on ne songe plus qu'aux voies et moyens qui permettront d'accroître les ressources, c'est-à-dire de faire plus de bien, de redresser plus d'existences faussées. (*Applaudissements.*)

Pour satisfaire à ces dépenses, nous avons d'abord la subvention, que Monsieur le Ministre de l'Intérieur a bien voulu nous renouveler. Et ici, que Monsieur Duflos nous permette de lui adresser tous nos vifs remerciements, sans oublier Monsieur Vincens, qui a droit aussi à notre reconnaissance.

Grâce à leur bienveillance, l'Etat nous a prêté non-seulement son appui moral mais, comme vous le voyez, un large concours financier, et Monsieur le Directeur a bien voulu nous assurer que nous pouvions compter, chaque année, sur cette allocation ainsi accrue.

Nous devons redoubler, nous-mêmes, d'efforts, pour nous montrer dignes de cette faveur ; et cependant, je dois constater, non sans regret, que le bel enthousiasme de la première heure ne semble pas s'être tout à fait maintenu. Nous n'avons que treize nouveaux bienfaiteurs au lieu de vingt-cinq, et nous n'avons encaissé en conséquence de ce chef que la moitié à peine de ce que nous avons reçu l'année précédente. Et si, cette année nous avons 65 souscripteurs au lieu de 32, cette augmentation, ne fait que combler le vide laissé par la diminution du nombre des sociétaires, réduit de 63 à 48.

Notre ressource principale, outre la subvention du Ministre de l'Intérieur qui est la pierre angulaire de notre budget ; notre ressource principale a été le produit de la quête de notre sermon du 26 avril 1896 ; mais, vous savez tous, Mesdames et Messieurs, combien, est aléatoire une pareille ressource, et que, victimes de l'épidémie de quêtes qui sévit à

l'heure actuelle, les gens du monde finissent pour ne méconter personne, par réduire leurs offrandes à chaque œuvre à des doses homéopathiques.

La quête annuelle est et restera, je l'espère, une précieuse ressource, mais, ce n'est pas sur elle que peut reposer notre équilibre financier.

Notre équilibre doit résulter d'une balance exacte entre nos dépenses ordinaires, loyer, frais d'atelier, dépenses diverses, d'une part, et d'un autre côté nos ressources ordinaires, c'est-à-dire la subvention, grossie des cotisations de nos sociétaires et de nos souscripteurs. Et ici : nous sommes hélas ! loin de compte : nos dépenses normales ont été portées presque au double et les cotisations sont restées stationnaires.

Les cotisations sont restées stationnaires ; et encore dois-je vous faire remarquer que parmi les sociétaires et les souscripteurs, un trop petit nombre nous est resté fidèle, et si les chiffres ne sont pas encore plus faibles, c'est que soixante recrues sont venues remplir les vides laissés par les retraites et ceux aussi faits par la mort !

De semblables désertions, Mesdames et Messieurs, ne se produiront plus désormais, j'en ai la confiance. Vous ne voudrez pas abandonner une œuvre à laquelle vous avez apporté tant de cœur, au moment où le fruit commence à paraître ?

Et d'ailleurs, permettez-moi de vous dire que j'entrevois des gages d'un avenir plus favorable dans les débuts de l'année actuelle.

Déjà, trente-cinq nouveaux membres sont venus depuis le 1^{er} janvier s'agréger à notre Société.

S. E. le Cardinal Richard, a bien voulu, édifié par sa visite à l'atelier, lors de la confirmation, nous accorder une allocation de cinq cents francs, et son exemple a été suivi : M. le

vicomte de Pomereu et un généreux anonyme, nous ont fait aussi remettre chacun cinq cents francs.

Puis le Comité des œuvres du travail nous a accordé une somme de trois cents francs. Enfin, Mesdames la comtesse Alice de Pomereu, la comtesse de Balleroy ; MM. E. Pouillet, H. Dubly, A. Beaudoin, Léon Bret, le comte de Lyonne et le marquis de Z... ont versé chacun cent francs. Ce sont là de favorables auspices, mais c'est à vous, Mesdames et Messieurs que nous nous adressons. L'homme n'est fort que par l'union, c'est par la masse de ses membres, que notre œuvre peut devenir féconde. Vous voyez les promesses qu'elle a faites, les fruits qu'elle commence à porter, et en présence des résultats déjà acquis et de ceux qui s'annoncent, vous accourrez tous apporter votre oblation à cette œuvre qui est tout à la fois comme vous le rappelait l'an dernier, dans cette même enceinte, avec tant d'éloquence, l'illustré orateur dont notre société a eu le dernier discours, Monsieur Jules Simon si regretté, une œuvre de charité individuelle et de salut social ! (*Applaudissements prolongés.*)



Discours de M. Georges PICOT

MESDAMES, MESSIEURS,

Je ne me lève pas seulement pour adresser l'hommage de votre reconnaissance à ceux qui, depuis deux ans, ont fait tout le bien qui vous a été exposé, je ne me borne pas, en votre nom, à dire ce que vous avez éprouvé en entendant raconter ce qu'avaient été les efforts et ce qu'ont été les résultats ; nous éprouvons tous les mêmes sentiments, et vous avez acclamé au passage les noms de ceux qui, par tant de dévouement, par une persévérance admirable dans l'effort, ont permis à cette grande œuvre du patronage des jeunes adultes de se fonder et de prospérer. En vous adressant en ce moment quelques paroles, ma pensée est de venir rendre un double témoignage.

J'ai été magistrat. J'ai conservé le souvenir de la façon dont jadis étaient traités les enfants traduits en justice, et je voudrais rendre hommage à ce que vous faites, en établissant une comparaison avec le passé.

Dans cette grande œuvre de la protection de l'enfance abandonnée et coupable, il est bon de comparer les deux termes : le point de départ et le point d'arrivée, le passé et le présent. Il y aurait une belle histoire à tracer des efforts accomplis pour rendre nos lois plus humaines et nos pratiques plus conformes à la vraie justice.

Au début du siècle, la loi pénale, inflexible comme la main de fer qui l'a écrite, était appliquée dans sa sévérité.

Mais, alors naissait en France et s'élevait peu à peu vers l'âge d'homme, une génération imbue des principes les plus profonds de la philosophie morale, s'étonnant à l'éveil de la vie de la dureté de ce code dont elle voyait l'application. C'étaient des hommes jeunes qui regardaient autour d'eux, qui pensaient, qui entraient au barreau, qui commençaient à siéger dans les rangs de la magistrature, qui tenaient pour la première fois la plume de l'écrivain et qui s'essayaient, dans des réunions intimes, à l'art de la parole. Ces hommes étaient tous pénétrés du même sentiment, du respect de ceux qui souffrent et du désir d'adoucir la rigueur des lois.

C'est eux qu'on a appelés la génération de 1830, parce qu'elle est arrivée aux affaires en 1830.

A peine en possession du pouvoir, que fait-elle ? que font ces jeunes hommes pour satisfaire à leurs ardeurs généreuses ? L'un, ministre de l'intérieur à trente ans, M. de Montalivet, confie à de tous jeunes gens inconnus, MM. de Tocqueville et de Beaumont, la mission d'étudier aux Etats-Unis le régime pénitentiaire, l'autre, M. Barthe, prépare la réforme pénale, un autre, le duc de Broglie, la soutient à la Chambre de Paris. Nous les voyons achever, dès 1832, la grande réforme du code de 1810, qui faisait entrer des principes nouveaux dans nos lois, qui diminuait le nombre des peines capitales, introduisait les circonstances atténuantes et rendait plus humaine, plus pratique, plus simple, l'application de notre droit criminel. Ils étaient animés, à tous les degrés, du même souffle, magistrats et avocats, députés et ministres. Nous les voyons, en 1833, eux qui avaient, la veille, participé à la rédaction de ces lois plus douces, se préoccuper du patronage des libérés, et fonder, avec M. Bérenger, avec M. Charles Lucas, la Société générale

de patronage des jeunes détenus libérés, cette grande société qui a fait tant de bien, qui a vu se succéder tant de générations différentes animées du même esprit, s'attachant aux malheureux qu'il fallait placer à leur libération dans les ateliers pour les faire rentrer dans le grand travail laborieux de la vie.

Peu d'années après, des philanthropes, pleins de dévouement et de foi, appartenant à la magistrature française, fondaient, avec M. le conseiller Demetz, cette maison modèle, la grande colonie agricole de Mettray, dont n'ont pu médire que les romanciers à imagination, qui n'ont point été la visiter, qui n'ont point su que l'éducation morale qui est donnée a un tel caractère, une telle valeur, que la plupart des enfants qui en sortent sont affranchis de la récidive.

Voilà quel a été l'effort commencé de 1830 à 1840, effort continué depuis, germe qui s'est développé, arbre qui, à certaines époques, a poussé de nouveaux rameaux et prouvé que la sève n'était pas tarie.

En 1850 et 1851, nous voyons, autour de M. de Melun, de M. de Tocqueville, de M. de Beaumont, à l'Assemblée nationale, des efforts qui aboutissent à la loi de 1850 sur les colonies agricoles, et nous voyons de nouveaux foyers se fonder à l'exemple de la colonie de Mettray.

Puis, les années ont passé, une nouvelle génération s'est levée, composée d'hommes animés du même esprit ; ils se sont rencontrés à une certaine date de notre histoire ; ils ont formé une cohorte généreuse qui a repris l'œuvre de 1832 et 1833, de 1838 et de 1850 : c'était, au premier rang, M. Bérenger, le fils de celui qui avait fondé, en 1833, la Société de patronage des Jeunes Détenus Libérés ; c'était M. d'Haussonville et M. Lefébure, c'était M. Voisin et M. Théophile Roussel, tous hommes venant de points divers de la société, barreau, magistrature, littérature, se réunissant tous, écri-

vains et hommes de science, sur le même terrain, pour faire progresser à la fois les œuvres et la législation dans le sens de la modération, de la distinction vraie entre les différentes natures de culpabilité et de la protection due à l'enfance.

Cet effort de 1871 a été remarquable, et plus on s'éloignera de cette époque, plus on constatera qu'il marque une grande date dans notre histoire juridique et pénitentiaire.

La grande enquête entreprise par l'Assemblée nationale achevée, deux groupes se forment : ceux qui resteront dans les assemblées, dans la vie publique, qui continueront à y faire voter des lois d'une grande portée, et auxquelles ils auront l'honneur de donner leur nom : c'est M. Théophile Roussel, c'est M. Bérenger ; puis ceux qui s'éloignant un peu de la vie publique ou en sortant tout à fait, viendront néanmoins apporter une pierre à l'édifice de l'initiative privée : c'est M. Dufaure, réunissant un jour dans son cabinet, après être sorti du pouvoir, les hommes voués à ces études et leur demandant de se réunir pour fonder la société d'études pénitentiaires qui s'appellera la Société des Prisons, et formant ainsi un groupe vivant, actif, dévoué, qui devait, avec le temps, prendre une autorité de plus en plus considérable, et devenir ce qu'elle est aujourd'hui, une assemblée ouverte à toutes les communications, à toutes les propositions, une enceinte où peuvent se développer les plus grands débats de la science pénitentiaire. Ce résultat, nous le devons non seulement aux présidents qui l'ont honorée (je suis heureux de dire cela devant vous, Monsieur le Président), mais également au jeune Secrétaire général, absent aujourd'hui de notre réunion, et dont par conséquent, je puis dire tout le bien que j'en pense, en affirmant que M. Albert Rivière l'anime de son esprit et l'inspire de son activité. (*Applaudissements.*)

A côté de cette œuvre si utile, dans les archives de

laquelle nous retrouvons tout ce qui a été dit dans notre pays depuis vingt ans, sur ces questions, nous voyons des œuvres privées naître et se développer. Au premier rang apparaît cette œuvre admirable des Engagés volontaires, qui vient prendre le jeune homme à l'heure où la Société de patronage des libérés s'inquiète, s'alarme, ne sait ce qu'elle peut faire du libéré qui lui avait donné un instant des espérances, mais qui, aux prises avec le besoin de voir du nouveau, s'agite, sent frémir en lui je ne sais quelle sève qui éclate ; la Société des engagés volontaires prend ce jeune homme, devient sa tutrice, aide à son engagement dans l'armée et là, avec tact, avec mesure, sans que les camarades du régiment sachent un seul jour d'où est venu le jeune engagé, gardant un secret impénétrable, entre le président de la société et le colonel du régiment, le plie à l'obéissance à force de bons conseils et fait rentrer celui qu'on avait cru perdu dans la voie non seulement de la discipline et du travail, mais de l'honneur.

Voilà ce que fait M. Voisin, cet ancien législateur qui s'était consacré à l'enquête pénitentiaire de 1871, qui était dévoué à tous les travaux législatifs et qui, aujourd'hui au sommet de la magistrature, trouve le temps d'animer cette grande œuvre et de lui faire porter tous ses fruits. (*Applaudissements.*)

Mais ne fallait-il pas remonter à la source du mal et en prenant l'enfant plus jeune l'empêcher d'être corrompu ? c'est l'œuvre de sauvetage de l'enfance que M. Jules Simon crée dans les dernières années de sa vie, à l'aide de laquelle il ramasse dans la boue des grandes villes, le pauvre enfant sorti d'une famille qui ne s'occupe pas de lui ou qui, si elle s'en occupe, cherche à en tirer profit sous les formes les plus déplorables. L'œuvre le reprend, le met dans un asile provisoire, puis elle le place dans une famille honnête.

Pendant ce temps, le législateur, grâce aux hommes dont je citais tout à l'heure les noms et devant lesquelles nous devons nous incliner, grâce à M. Théophile Roussel, écrivait dans la loi la déchéance de l'autorité paternelle qui permet d'enlever l'enfant à la famille qui veut l'exploiter (*Applaudissements.*)

M. Bérenger s'attachait à un double effort, obtenant de la loi plus d'indulgence pour la première faute et en revanche une sévérité inflexible pour le récidiviste. (*Applaudissements.*)

De telle sorte que les efforts se combinent, que vous voyez les sociétés privées agir, le législateur leur prêter la main, et tout ce groupe d'hommes qui s'étaient rencontrés en 1871 continuer à marcher dans la vie pour faire une œuvre qui se tient, dont tous les éléments se rattachent, une chaîne en quelque sorte, dont tous les chaînons sont forgés par différents ouvriers pour le même objet.

Comment oublier cette autre œuvre qui en quelque sorte les réunit toutes, celle qui a été faite pour améliorer, sans toucher à nos lois, la pratique et les usages de nos tribunaux en matière de poursuite des enfants devant la justice ? Un comité a été formé, qui ne ressemble ni à une société de charité, ni à une société d'étude, ni à une société du genre de celle qui nous réunit aujourd'hui, et qui, dans une salle du Palais de justice, sous la présidence du bâtonnier, avec l'assentiment de la magistrature, des avocats, des hommes de bien, avec la coopération (sous certains ministères) du garde des sceaux lui-même, cherche les moyens de protéger plus efficacement dans la poursuite, l'enfant qui est arrêté, afin de faire en sorte qu'il ne soit pas confondu et mis en contact avec les adultes, que la détention préventive, si nécessaire pour vérifier quelle est la situation de ses parents, ne soit pas l'origine d'une perte irrémédiable.

Tout cela est fait avec intelligence, avec souci de l'enfance, avec une préoccupation profonde de la justice, avec un désir d'exécuter la loi, mais de telle sorte qu'elle ne puisse pas, même quand elle châtie, faire de mal. Le comité de défense des enfants traduits en justice, est un des exemples les plus remarquables de ce que peut produire l'accord d'honnêtes gens poursuivant un but profondément généreux et louable, et je ne saurais trop remercier en votre nom celui qui aux prises avec les difficultés quotidiennes de la justice, voyant ce qu'est l'instruction criminelle, la comprenant avec sagacité, avec profondeur, a senti ce qui lui manquait, quelle était la lacune à combler, et a provoqué ainsi la formation de ce comité ; M. Guillot doit recevoir ici l'hommage de notre profonde reconnaissance. (*Applaudissements.*)

Voilà, Messieurs, un résumé rapide de ce qui a été fait depuis vingt ans en France. Nous avons, à certaines heures, en regardant autour de nous, en faisant notre examen de conscience, à médire trop souvent de notre temps, à gémir de notre impuissance, pour n'être pas heureux quand au contraire nous pouvons mesurer le progrès accompli, quand nous pouvons nous rendre cette justice que l'effort dans le sens de ce progrès n'est pas seulement l'effort isolé d'un seul, mais l'effort de toute une génération d'hommes instruits, ayant au cœur un profond sentiment de la justice et de ce que peut l'initiative privée.

Cet ensemble de réformes ne laissait pas moins subsister un certain nombre de lacunes. Celle que vous avez comblée, Monsieur le Président, aidé de vos collaborateurs n'était pas une des moins regrettables.

On avait pensé, avant tout, à celui qui avait agi sans discernement et qui était envoyé, aux termes de la loi, dans une maison d'éducation correctionnelle, à l'enfant dont le casier judiciaire, vous le savez, ne devait jamais porter l'inscription

de la condamnation — il n'y en avait pas, à proprement parler, dans le sens légal du mot. C'est vers cet enfant que s'est dirigée la première tentative.

Quant à celui qu'on avait déclaré avoir agi avec discernement, que les magistrats avaient cru devoir punir d'une peine semblable à celle de l'adulte, peine facultative au-dessous de seize ans, obligatoire au-dessus, quant à celui-là, on avait paru croire qu'il n'y avait pas à s'en occuper. De sorte qu'il existait toute une catégorie d'individus qui ne profitaient d'aucune des mesures prises par l'initiative privée depuis un certain nombre d'années. Cette lacune, vous l'avez aperçue, vous êtes allés à ces enfants. Vous n'avez pas craint de joindre jusque dans le titre même de la Société que vous avez créée, ces deux mots qui s'étonnent un peu de se voir accouplés : « Jeunes adultes ». Vous vous préoccupez de l'adolescent, de celui qui, depuis 16 ans jusqu'à 21 ans, se trouvait dans une situation intermédiaire, et qu'on avait en quelque sorte oublié. Vous avez été à lui, d'abord dans la prison de La Roquette, le visitant dans sa cellule, cherchant à établir une première sélection, à découvrir ceux que vous pouviez tenter de sauver. Puis, le jour de la libération, vous les avez menés dans un atelier.

J'ai été il y a trois jours visiter cet atelier, et j'en ai rapporté une impression tellement vive que je vous demande la permission de vous la faire partager. J'ai vu là, autour de leurs établis, ces enfants chargés d'émonder avec la lime, des objets de cuivre assez grossièrement fondus. J'ai vu l'adresse avec laquelle ils faisaient ce travail ; j'ai été frappé de leur activité. Je les ai interrogés et j'ai deviné, ce qui m'a touché profondément, l'influence qu'avait sur eux celui qui est l'âme de cet atelier, M. l'abbé Milliard (*Applaudissements*). Un véritable ouvrier se trouve à leur tête. Puis parmi eux un plus ancien, oiseau de passage de l'atelier, mais

qui a paru le meilleur et qu'on a gardé comme une sorte de contremaître. A côté d'eux, une vingtaine de jeunes gens maniant la lime avec habileté, ayant toute l'apparence du travail régulier de l'atelier libre le plus actif et le plus florissant.

Je suis sorti de là pour aller voir la seconde partie de la création, le petit appartement qui sert de patronage le dimanche, où ces jeunes ouvriers viennent passer, s'ils le veulent, librement, tout ou partie de leur journée de repos, où ils retrouvent la même influence heureuse, où ils disposent des livres les plus variés, d'une table où ils écrivent et de quelques jeux. Ils peuvent se réunir là depuis une heure de l'après-midi jusqu'à neuf heures du soir. De telle sorte, Messieurs, qu'avec l'atelier et le patronage j'ai pu reconstituer toute leur vie.

Je n'ai pu, et je le regrette, aller jusqu'au garni où ils couchent. On m'a dit que ce garni offrait toutes garanties. Il y a, au sujet des garnis, des questions intéressantes à étudier ; nous en parlerons ailleurs. Il y a, en France et en Europe, des villes où il existe des garnis modèles, qui sont tenus admirablement. Un jour viendra, je l'appelle de tous mes vœux, où Paris sera doté d'œuvres semblables.

On a imaginé toutes sortes de moyens ingénieux pour pousser ces jeunes gens au travail. Tout-à-l'heure, dans le rapport trop court qu'on a lu, on n'a pas pu développer une combinaison que j'ai entendu exposer sur place, et qui m'a frappé.

Les libérés ont 75 centimes pour leur déjeuner, 50 centimes pour leur coucher, ce qui fait 1 fr. 25. C'est à peu près le minimum de ce qu'ils gagnent ; cela leur est assuré, et s'ils ne gagnaient que 1 fr. 10, on leur remettrait néanmoins 1 fr. 25. On fait même plus ; il y a le repas du soir ; on leur donne une somme très faible, 25 centimes, pour aller dîner. Cette

somme, M. le Trésorier sait bien où il la prend, c'est dans sa caisse.

D'après ce qui m'a été dit, ils ne restent pas longtemps au repas minimum ; ils prennent leurs précautions pour que, la lime agissant avec agilité entre leurs mains, ils arrivent, au bout de peu de temps, à gagner 1,70, 1,80 ; j'ai même constaté que, sur certains livrets, la paye atteignait 3,50 et 4 francs ; il y en a même qui gagnent 5 et 6 francs.

Vous voyez, Mesdames et Messieurs, à quoi peut arriver un ouvrier habile. Ceux qui se contentent de 25 centimes, on peut l'affirmer, ce sont des caractères mous et incapables ; tous ceux qui ont quelque volonté dépassent vite ce chiffre qui ne sert en réalité que de menace.

Dans des œuvres de ce genre, il ne suffit pas de voir uniquement ce qui est bon et marche bien, il faut avoir soin, dans une visite comme celle que j'ai faite, de faire un effort pour essayer, au contraire, de découvrir les points faibles. Il y a des échecs, ce n'est pas douteux, comme dans toutes les œuvres humaines ; il y a beaucoup de ces jeunes gens qui ne donnent pas satisfaction ; il y en a qui mentent, qui ne viennent pas régulièrement, d'autres qui s'absentent sans permission. On les renvoie impitoyablement. J'ai assisté à la visite de quatre d'entre eux, venant supplier qu'on les admît de nouveau. Il me semblait regarder un de ces vieux tableaux qui nous montrent, au-dessous de ceux qui sont récompensés, les damnés ; à côté de ceux qui avaient travaillé dans l'atelier, qui avaient des figures ouvertes, résolues, montrant qu'ils se reprenaient à la vie, je voyais des figures de réprouvés, quatre figures de malheureux jeunes gens qui sentaient en quelque sorte que la branche à laquelle ils s'étaient raccrochés, se brisait entre leurs mains. Ils demandaient instamment qu'on leur rouvrit cet atelier, où ils étaient arrivés plusieurs jours de suite en retard ou

bien d'où ils avaient eu la folie de s'échapper sans permission.

Pour ces malheureux, il n'y a plus qu'une voie de salut : il faut essayer pour eux du service militaire. de cette grande école de discipline qui enseigne l'ordre et l'énergie.

C'est pourquoi, après M. le Président, après M. le Secrétaire général, après tous ceux qui en ont parlé, je remercie une fois de plus M. Voisin de sa création, qui a montré à ces malheureux la porte du devoir et peut-être de l'honneur. (*Applaudissements.*)

Messieurs, je crois que la voie dans laquelle est entrée l'initiative privée depuis un certain nombre d'année est la vraie ; je crois que ces œuvres doivent être multipliées et que la justice n'est possible dans un pays libre, que si des sociétés de ce genre se forment autour d'elle. Autrefois, la justice se préoccupait avant tout du délit, elle voyait moins l'agent qu'elle ne voyait la nature de l'infraction. De plus en plus nous nous préoccupons aujourd'hui de la valeur du délinquant ; on analyse et on a besoin d'analyser l'état d'esprit de celui qui a commis le crime ; on veut savoir ce qu'on peut espérer de lui, ce qu'il a été la veille, ce qu'il est capable de redevenir.

Je ne parle pas de ceux qui rêvent d'affaiblir indéfiniment la répression, je ne discute pas les théories dangereuses d'irresponsabilité, qui menacent toute l'œuvre de la justice, je parle de ce qu'il y a de sage, de sensé dans l'effort fait pour savoir en face de qui se trouve le juge. Pour cet effort, pour cette instruction analytique, pour ces détails dont le juge a besoin, il faut qu'il y ait autour du prétoire de la justice, autre chose que la simple prison préventive et la pénalité rigoureuse édictée par le code ; il faut qu'il y ait toute cette série d'œuvres qui, en se pénétrant les unes les autres, en ayant des relations entre elles, relations dans

l'intérieur d'une même ville, relations de ville à ville, permettent au magistrat de savoir bien plus que ce que lui apporte cette feuille de papier qui s'appelle le casier judiciaire, sur laquelle on lit tantôt « Néant », tantôt un certain nombre de condamnations subies ; il faut savoir ce qu'a été l'adolescent, ce qu'il a fait de sa vie ; il faut que, le jour où il sort de prison, où il a accompli la peine, un grand effort, une aciton profonde soit exercée sur lui pour faire rentrer ce jeune homme dans la voie droite.

Voilà, Messieurs, pourquoi j'exprime en votre nom, toute notre gratitude à M. le conseiller Petit, à M. Baillière, le secrétaire général, et à leurs vaillants collaborateurs. (*Applaudissements.*)

Celui dont on a prononcé le nom tout à l'heure, et qui parlait ici il y a un an, avait une inquiétude dominante : l'affaiblissement du lien de la famille, et la nécessité de le resserrer. Ce que vous faites, M. Jules Simon le sentait avec son cœur et l'exprimait avec son admirable éloquence, c'est la reconstitution d'une famille. Vous êtes en face de jeunes gens qui sont véritablement des malheureux, des orphelins ; leur père et leur mère sont morts ou dispersés ou indignes, ce qui est plus dangereux encore ; vous vous substituez à cette famille ; vous reconstituez, avec une pensée généreuse et élevée qui inspire ceux qui sont en contact avec ces jeunes gens, la famille dans le meilleur sens du mot ; vous leur affirmez non seulement que le travail relève et ennoblit, ce qui est absolument vrai, mais en même temps vous enseignez ces idées élevées de dévouement et de sacrifice, vous enseignez qu'il y a quelque chose au-delà, qu'il y a des sanctions à tous les devoirs humains. M. l'abbé Milliard le dit en votre nom. Le libéré a vu, en un certain jour Mgr le cardinal Richard venir bénir la maison où il travaille ; il a vu associée l'idée de travail à l'idée de Dieu qui domine tout, qui

ennoblit tout, à l'hommage de l'homme s'inclinant devant la religion ; il a vu tout cela, et cette image lui est restée dans l'esprit.

Je vous en remercie. Vous faites là une œuvre profondément morale ; vous faites là quelque chose qui doit compléter l'idée de justice sociale dans l'esprit des hommes. Elle a besoin d'être relevée, d'être ennoblie, d'être poussée plus loin ; vous lui avez fait faire un progrès ; vous avez comblé une lacune et je suis convaincu pour ma part, que le nombre des souscripteurs, dont vous parlait M. le trésorier, ira en s'augmentant d'année en année, quand on saura tout le bien que vous faites et dont, encore une fois, je vous remercie au nom de la justice pénale et des honnêtes gens de mon pays. (*Applaudissements répétés.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Je suis certain d'être l'interprète de tout l'auditoire en remerciant M. Georges Picot du beau discours qu'il vient de prononcer. Je suis certain aussi d'être l'interprète de notre Société en le remerciant également du témoignage qu'après avoir vu notre atelier et notre lieu de réunion des dimanches, il a rendu à la manière dont l'œuvre est dirigée, et surtout à celui qui en est la personnification, M. l'abbé Milliard, la véritable providence de nos jeunes patronnés. (*Approbaton.*)

M. FÉLIX VOISIN. — C'est un sentiment de reconnaissance qui doit partir de ces bancs et que je veux vous exprimer.

Je n'ai pas besoin de vous dire combien le Président de la Société de patronage des Engagés volontaires est touché de ce qu'on a eu la bonté de dire à son sujet ; son concours vous est acquis, et nous pouvons tous marcher la main dans la main.

Mais, ce que je tiens à proclamer, c'est tout le bien que vous faites, étant données les constatations que vous venez de mettre sous nos yeux.

Il faut, Mesdames et Messieurs, que vous sachiez que, pour les enfants qui sortaient de la Petite-Roquette avant que la Société dont nous faisons partie existât, ou qui en sortent sans venir lui demander son appui, la récidive criminelle se produit dans des proportions énormes ; mais grâce au travail qui est fourni, à l'abri qui est donné, grâce au dévouement et à l'intelligence de ceux qui dirigent notre œuvre, cette récidive si redoutable est tombée pour nos pupilles à 4 ou 6 o/o ! J'affirme, avec l'expérience que j'ai de ces enfants depuis de longues années, que, sans ces Messieurs, il y aurait une récidive allant peut-être jusqu'à 50 et 60 o/o ! Quand on voit une Société réaliser un bien aussi considérable, il faut s'estimer heureux d'en faire partie, il faut surtout manifester sa reconnaissance à ceux qui, prenant en main sa direction, ont su, avec leur activité et leur cœur, créer une œuvre aussi belle ! (*Vifs applaudissements.*)

BIENFAITEURS

MM.

S. E. le CARDINAL RICHARD.....	400	»
J.-B. BAILLIÈRE (Emile), libraire, boul. St-Germain, 106	100	»
BAYARD (Achille), industriel, à Roubaix.....	100	»
BEAUDÔIN (Henri), rue Royale, 8	100	»
BRET (Léon), avocat, avenue du Bois-de-Boulogne, 64..	100	»
BREUILLE (Alphonse), boulevard de Voltaire, 64.....	100	»
COJET-LITARD, industriel, à Roubaix.....	100	»
COLCOMBET et Cie, industriels, à Saint-Etienne	100	»
DEBAISER (frères), rue du Louvre, 44.....	100	»
DEGLAS (Gustave), commerçant, rue du Sentier, 32....	100	»
DEHAUT (Georges), avocat, rue de Rome, 60	100	»
DELAHAYES (Jules), industriel, Wignehies (Nord).....	100	»
DEMOMBYNES, avocat, rue Jacob, 28	100	»
DEMY (Adolphe), consul, boulevard Saint-Michel, 20....	100	»
DREYFUS (Anatole), commerçant, r. Grange-Batelière, 10	100	»
DREYFUS (frères), comm., r. Croix-des-Petits-Champs..	100	»
DUBLY (H.-J.), Roubaix.....	100	»
GIRARDIN, notaire, rue Richelieu, 43.....	300	»
EIFFEL, ingénieur, rue Rabelais, 1.....	100	»
GIRARDIN, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 122	100	»
GOLDSMIT (Léopold), rue Rembrandt, 19	100	»
HACHETTE et Cie, libraires, boulevard St-Germain, 79.	100	»
KAHN (frères), commerçants, rue Montorgueil, 67	100	»
LANGE (F.), industriel, Troyes	100	»
LAROCHE-JOUBERT, commerçant, r. des Archives, 11.	100	»
LYONNE (Comte de), rue de Varenne, 88.....	100	»
MONTARGIS (M. et Mlle), propriétaire, rue du Bac, 42...	200	»
POMEREU d'ALIGRE (Comtesse Alice de), r. Lille, 67...	100	»
POMEREU d'ALIGRE (Vicomte de), conseiller général de la Nièvre, rue de Lille, 67.....	500	»

MM.

Eugène POUILLET , bâtonnier de l'Ordre des Avocats, rue de l'Université, 10.....	100 »
SERIPEL (Léon), industriel, à Roubaix.....	100 »
Albert SOUBIES , 31, rue Le Pelletier	
TABOURIER , commerçant, rue d'Aboukir, 6.....	100 »
TAUB (Louis), rue Lafayette, 10.....	100 »
THOMAS (l'Abbé), chanoine honoraire de Paris	100 »
TROYET et Cie , commerçants, Saint-Etienne.....	100 »

Dons divers

ANONYME	300 »
—	200 »
—	100 »
—	100 »
—	25 »

SOCIÉTAIRES

- AINÉ**, place Vendôme, 1.
- ALEXANDRE**, boulevard Sébastopol, 34.
- ARMAND** (H.)
- ARNAUD**, commerçant, rue Bourg-l'Abbé, 7.
- AUBER** (L.), propriétaire, rue de Penthièvre, 11.
- AUDOLENT**, Vice-Chancelier, à l'Archevêché.
- BAILLIÈRE** (Paul), Docteur en Droit, boulevard de Courcelles, 20.
- BELLONE** (A.), rue Camille-Desmoulins, 4.
- BERLYN**, commerçant, boulevard Sébastopol, 35.
- BERNIS** (vicomte de), Saint-Michel (Ardèche).
- BERTEREAU**, rue de Miromesnil, 76.
- BETHEMONT** (G.), rue de Rivoli, 174.
- BICAN** (G.), propriétaire, rue Oberkampf, 89.
- BISSEUIL**, sénateur, rue Le Verrier, 5.
- BONDON** (Frédéric), directeur de la Petite-Roquette.
- BONJEAN** (Jules), rue de Lille, 47.

MM.

- BONNET**, avocat, rue d'Assas, 11.
- BONEAU** (Camille).
- BOULLAIRE**, ancien magistrat, rue Portalis, 14.
- BOUISSIN-D'ANCELY** (Léon), rue Saint-Philippe-du-Roule.
- BOULENGER**, orfèvre, rue du Vert-Bois, 4.
- BRAZIL** (Mme), quai du Louvre, 28.
- BRETON** (Camille), avocat, avenue Victor-Hugo, 96.
- BRUEYRE** (Loys), membre du Conseil supérieur de l'Assistance
publique, rue Murillo, 9.
- BUCHOT** (N.), rue des Mathurins, 44.
- CALMAN-LÉVY** (veuve), rue Pierre-Charron, 64.
- CAPDAIN** (Jules), propriétaire, rue Louis-David, 20.
- CARETTE** (Ernest), avocat, boulevard Saint-Michel, 20.
- CASTELNAU** (l'abbé), curé de St-Séverin, presbytère St-Séverin.
- CHARLOT** (jeune), commerçant, boulevard Voltaire, 120.
- CHENEST-GRANDGEORGE**, rue des Jeûneurs, 23.
- COGNET** (l'Abbé), Faubourg-Saint-Denis, 201.
- DAMOIS**, commerçant, rue du Quatre-Septembre, 23.
- DECHAVANNES**, commerçant, rue des Boulets, 66, 68, 70, 72.
- DEHORS**, commerçant, rue Turenne, 67.
- DESCHAMPS** (Louis), propriétaire, rue Bleue, 47.
- DONCKELL DOL et Cie**, commerçants, place des Victoires, 2.
- DUPUIS** (René), avocat, 5, rue Marguerite.
- FAVRE** (Xavier), juge, rue des Pyramides, 8.
- FÉRAUD**, ancien député, 12, rue de l'Isly.
- FLAMENT** (Charles), industriel, Fourmies (Nord).
- FRANQUEVILLE** (de), boulevard St-Michel, 53.
- GAILLARD**, commerçant, rue Turbigo, 15.
- GAILLOT et GUENOT**, commerçants, avenue de l'Opéra, 26.
- GALLET** (Charles), 56, rue de Vaugirard.
- GERAUD** (Henri), avocat, rue Pelouze, 7.
- GIRARD**, commerçant, boulevard Sébastopol, 71.
- GIRARDIN** (Henri), faubourg St-Honoré, 122.
- GODEFROY** (Robert), avocat, rue du Vieux-Colombier, 18.
- GREFFIER**, président de Chambre honoraire à la Cour de Cassa-
tion, rue de Berlin, 35.
- GROSSE-LANGOULANTE**, commerçant, rue du Temple, 79.
- GUEDON** (l'Abbé), curé de St-Ambroise, presbytère St-Ambroise.

MM.

- GUILLOT, juge d'instruction au Tribunal de la Seine, membre de l'Institut, 9, avenue de Villiers.
- GUITARD, commerçant, rue Turenne, 113.
- HAREL (A), président à la Cour d'Appel, 157, boulevard Haussmann.
- HEROU (E.), rue de Sèze, 3.
- HERARD, ingénieur des Ponts-et-Chaussées, 16, rue Séguier.
- HESS, rue Popincourt, 25.
- HESSE (E.), lieutenant au 17^e d'Artillerie, La Fère (Aisne).
- HOUETTE (Paul), propriétaire, rue de Rivoli, 174.
- HALLUIN, docteur, Roubaix.
- HUET. MAC, AVOY, industriels, Roubaix.
- JOLY (Henri), doyen honoraire de faculté, rue de Rennes, 106 bis.
- JOLY (J.), rue Bleue, 27.
- LACQIN (Félix), avocat, rue de l'Université, 3.
- LAGNIER (Pierre), ancien notaire, rue du Sommerard, 2.
- LAGOGUÉE père et fils, rue du Chemin-Vert, 23.
- LAJOYE (Raoul), avocat, rue Laffitte, 7.
- LANGLOIS (G.), commerçant, rue Etienne-Marcel, 30.
- LAPORTE, commerçant, rue des Archives, 62.
- LECOMTE (Lucien), rue du Général-Foy, 4.
- LEFAUCHEUX (Mme), propriétaire, boulevard de Courcelles, 20.
- LEFAUCHEUX (André), avenue de Wagram, 22.
- LEROUX (Georges), docteur, rue Lavoisier, 10.
- LEGROS (Paul), rue Saint-Fiacre, 9.
- LETAILLE (Charles), propriétaire, rue Garancière, 15.
- LINDET (André), notaire, boulevard Saint-Michel, 9.
- LOGÉ (Mme), rue Emile-Lepeu, 36.
- MAY (Antoine), boulevard de Courcelles, 70.
- MEAUX (Paul de), propriétaire, rue de Berri, 14.
- MEAUX (Louis de), rue de Berri, 14.
- MILLIARD (Abbé), aumônier de la Petite-Roquette, rue Saint-Maur, 1.
- MILLIARD, sénateur, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 131.
- MOREL-D'ARLEUX, notaire honoraire, avenue de l'Opéra, 13.
- MORTIER, rue Martel, 6, Reims.
- MOTET (le Dr), médecin de la Maison d'éducation correctionnelle, rue de Charonne, 161.
- MOURELAQUE (Albert), avoué à la Cour d'Appel, rue Gozlin, 31.

MM.

- NOURRISSON (Paul), avocat, rue Saint-Guillaume, 19.
- PASSEZ (E), avocat à la Cour de Cassation, rue Saint-Guillaume, 19.
- PÉAN (Gaston), avocat, boulevard Saint-Germain, 73.
- PENSA (Charles), ancien magistrat, rue de Rennes, 106 bis.
- PETIT (Charles), conseiller à la Cour de Cassation, rue Pierre-le-Grand, 4.
- PIAULT (René), avocat, rue de Florence, 9.
- PICOT (Georges), membre de l'Institut, rue Pigalle, 54.
- PINAT, architecte-expert, rue de Beaujolais, 5.
- PIOU (Mme), boulevard Malesherbes, 87.
- PROUST, ancien substitut, rue de Clichy, 58.
- QUINT (Charles), rue des Deux-Boules, 9.
- RAYNAL (l'Abbé), premier vicaire, presbytère Saint-Séverin.
- RENAUDIN, notaire, Sceaux (Seine).
- RENOITE (Gustave), administrateur des Grands Magasins du Printemps, rue Boursault, 59.
- RIENCOURT (Comte de), avenue Montaigne, 13.
- RIVIÈRE (Albert), rue d'Amsterdam, 52.
- RIVIÈRE (Louis), rue d'Anjou, 61.
- ROUART, ingénieur, boulevard Voltaire, 137.
- SCHNEIDER (Paul), rue de la Ville-l'Évêque, 32.
- SOUBIES (Mme Eugène), rue Laffitte, 15.
- VALADIER (l'Abbé), aumônier de la Grande-Roquette, rue Dénfert-Rochereau, 97.
- VIAL, ancien magistrat, rue de Lille, 11.
- VIN (Adrien), Romilly-sur-Seine.
- VOISIN (Félix), Conseiller à la Cour de cassation, rue de Milan, 11 bis.
- VINCENS (Charles), Sous-directeur honoraire du Ministère de l'Intérieur, avenue de Wagram, 29.
- WEIL (frères Emile), boulevard Sébastopol, 77.

SOUSCRIPTEURS

MM.

- ALBRESPY, rue d'Aboukir, 65.
AOUSTIN (l'Abbé), 2^e vicaire à St-Séverin, boul Saint-Germain, 94.
ARCHAMBAULT (Vve), rue de Rivoli, 174.
BARTH (Dr Henri), rue Saint-Thomas-d'Aquin, 2.
BAUDIN (Pierre), Conseiller municipal, avenue Ledru-Rollin, 81.
BEAUGRAND (A.), ancien magistrat, avenue du Trocadéro, 17.
BENET (Eugène), statuaire, boulevard Montparnasse, 81.
BIMAR, commerçant, boulevard Poissonnière, 20.
BLANCHET (Charles), notaire, rue Beaujolais, 11 (Palais-Royal).
BOULARD (Eugène), rue Bonaparte, 33.
BOUMARD (Eugène), rue Garancière, 15.
BOSSUAT et GAUDET, commerçants, rue du Sentier, 5.
BREYTON (Mme), boulevard Saint-Michel, 22.
BUSSIÈRE (baronne de), rue de Lille, 84.
CATEAUX-LEPLET, industriel, Roubaix.
CAVÉ (Abbé), vicaire à Saint-Ambroise.
CAZELLES (Vve Charles), faubourg Montmartre.
CAZELLES (Paul), avocat, cité de Londres, rue Saint-Lazare, 4.
CHANOIT (Maurice), avocat, rue des Saints-Peres, 16.
CHENAL, commerçant, rue du Mail, 10.
CIROUX (Gaston), Bat. transatlantiques, av. Bellevue, 22, Sèvres.
CLAIR (Maxime), faubourg Poissonnière, 148.
CORDONNIER (Gustave), rue Jean-sans-Peur, Lille.
COULARON (fils), commerçant, Bez Esparon (Gard).
DAGUIN (Fernand), avocat, rue de l'Université, 29.
DAMERVAL, commerçant, rue de Seine, 47.
DANLOUX-DUMESNIL (Jules), rue de Londres, 52.
DELACROIX (Edouard), Bessancourt (Seine-et-Oise).
DELAUNAY, rue Damesme, 46.
DELENTE (abbé), 3^e vicaire à St-Séverin, boulev. St-Germain, 90.
DENIS, boulevard du Port-Royal, 100.
DUMONS (Léon), Lavelanet (Ariège).
DUPONT, rue Turbigo, 44.
FALLOY (Paul), avocat, rue Madame, 8.

MM.

- GALLET (Maurice), boulevard Saint-Germain, 174.
GAUTHIER-VILLARS, rue de Bourgogne, 37.
GAINOT (Georges), rue Martel, 5.
GASTINE-REINETTE, fabricant d'armes, avenue d'Antin, 39.
GÉROME (Mme Vve), avenue Aubert, 14, Vincennes (Seine).
HENNEQUIN (M. et Mme), avenue Bugeaud, 51.
HÉRARD (Eugène), ingénieur, rue Ségurier, 16.
HEYMANN, commerçant, boulevard Sébastopol, 47.
HUET (Paul), ingénieur, rue de Vaugirard, 23.
HOSBILLIER (M. et Mme), rue des Potagers, 16, Bellevue.
HUSSENOT de SENONGES, rue de Choiseul, 2.
JESSUS (Paul), fabricant, Cambrai.
KCESSIG (Louis), directeur de la Cie des Bateaux parisiens, 125, avenue de Versailles, Auteuil.
LACOSTE (Charles), rue du Renard, 42, à Rouen.
LAINÉ (V.), rue du Port, à Lannion (Côtes-du-Nord).
LAVIÉVILLE (Augustin), censeur des études scientifiques, boulevard Saint-Michel, 65.
LEBRUN (Arthur), Clamart.
LECAUDY (Emmanuel), docteur, boulevard Haussmann, 17.
LECLERC (Ogez), commerçant, rue du Sentier, 23.
LE ROY (Jules), consul, Rouen.
LEVEILLÉ (Jules), député, rue du Cherche-Midi, 55.
MANSAIS (Jules), président des référendaires au Sceaux de France, rue Fortuny, 46.
MARBEAU (Edouard), maire, place d'Iéna, 1.
MARCOU, rue de Cléry, 29.
MARLIOT, rue de Cléry, 29.
MAZUREL-LECLERC, industriel, Roubaix.
MEAUX SAINT-MARC, avocat, place du Havre, 14.
MILLIARD (Adolphe), boulevard de Belleville, 16.
MINORET (Mme Marguerite), rue Laffitte, 45.
MONNIER, rue Saint-Maur, 14.
MORIOT (Th.), faubourg Saint-Honoré, 164.
NEISSEN, avenue de Neuilly, 137 (Seine).
ODENT (père Henri), boulevard Saint-Michel, 45.
OLLÉ-LAPRUNE, maître de conférences à l'Ecole normale, place Saint-Sulpice, 6.

MM.

- LOUDIN (Mme Henri), boulevard des Batignolles, 15.
PÉRONNE (Pierre), avoué, boulevard Saint-Michel, 3.
PIOT (Mme Vve Victor), rue de l'Abbaye, 13.
PLÉ (frères), boulevard de Charonne, 136.
PRIEUR, rue Poissonnière, 13.
QUINT (Ch.), 2, rue des Deux-Boules, Paris.
RENUSSON (l'abbé), curé de Bellevue.
REYMANN (l'abbé), vicaire à Alfort (Seine).
RIBOT (Alexandre), ancien président du Conseil des Ministres,
député, rue de de Tournon, 6.
RICHARDIÈRE (Hippolyte), architecte, 13, rue de Tournon.
RIVOLLET, rue Miromesnil, 6.
ROOLF, rue Bichat, 52.
ROUSSEL (fils François), industriel, Roubaix.
SENEUZE (Edouard), entrepreneur, rue de Lancry, 34.
MAMBRÉ, rue de Buci, 10.
TENNESSON (Paul), rue Cassini, 16.
THOMAS (Gabriel), villa des Capucines, Bellevue.
THUREAU-DANGIN (Paul), membre de l'académie française, rue
Garancière, 11.
VAN CAMELBEKE (A.), 1^{er} vicaire, Saint-Séverin.
VOCORET (A.), rue du Pont-Louis-Philippe, 5.
VERMONT (H.), bâtonnier de l'ordre des avocats, rue Socrate, 4,
Rouen.
WITT (de), rue La Boétie, 56.
WORMS (frères), commerçant, rue d'Aboukir, 31.